

## SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITE DE CARCASSONNE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 11 avril 2019

**OBJET : ACTION 3, 6 à 9- ETUDE GEOTECHNIQUE**

L'an Deux Mille dix-neuf, le jeudi 11 avril 2019 à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de Ville de Carcassonne, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT**.

**Etaient PRESENTS** : Mesdames et Messieurs ; Gérard LARRAT, Any BARTHES, Jean François DE MIAILHE DE SAINT MARTIN, Laurence GASC, Christian RAYNAUD, Jean-Claude PISTRE, Didier CARBONNEL, Hervé BARO, Michel MOLHERAT, Chloé DANILLON.

**EXCUSES** : Mesdames et Messieurs ; Isabelle CHESA (suppléée par Laurence GASC), Régis BANQUET (supplée par Didier CARBONNEL), Pierre-Henri ILHES (supplée par Jean Claude PISTRE), Magali ARNAUD, Didier CODORNIU, Patric ROUX, Jean-Noël LLOZE (donne pouvoir à Hervé BARO), Sébastien PLA, Hélène GIRAL.

**Secrétariat de séance** : Jean François DE MIAILHE DE SAINT MARTIN

Un diagnostic archéologique préventif préalable à l'aménagement de l'entrée Est de la Cité de Carcassonne (Actions 3, 6 à 9 de l'OGS) a été validé en Conseil Syndical du 05 juillet 2018 (délibération 20-2018), et l'extension de son périmètre a été validé en Conseil Syndical du 04 décembre 2018 (délibération 26-2018).

La visite sur site, effectuée par l'INRAP et la DRAC, a permis d'établir des hypothèses sur le potentiel archéologique des différents secteurs concernés. Il apparaît que certains secteurs, ayant fait l'objet d'importants travaux de terrassements, présentent peu de chances de contenir des vestiges archéologiques. Dans ce sens, il a été proposé la réalisation de sondages géotechniques, ponctuels et limités, notamment sur le parking Delteil, afin de déterminer le niveau du substrat naturel qui permettra de confirmer cette hypothèse.

Le montant prévisionnel de ces études est de 5 700€ HT soit 6 840€ TTC

Le plan de financement prévisionnel HT proposé est le suivant :

**Ville : 1 560 €    Syndicat Mixte : 1 140 €    Etat : 3 000€**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir approuver l'engagement de l'étude géotechnique pour le montant proposé et son plan de financement.

Le Conseil Syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président,  
Décide à l'unanimité :

- D'engager l'étude géotechnique,
- De valider le plan de financement,
- D'autoriser le président à signer les documents référents à cette étude.

Et ont les Membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Publication par affichage le :

Le Président

